

DrhE

La lettre
de la DRH
de l'État

N°82 - 16 mai 2019



L'ACTUALITÉ DE LA DGAFP

Examen du projet de loi de transformation de la fonction publique à l'Assemblée nationale

Les députés ont commencé cette semaine l'examen des articles du projet de loi, en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale. Les articles 1 à 5, qui portent sur le dialogue social, ont été adoptés. L'une des mesures importantes du projet de loi, à savoir la création d'une instance unique de dialogue social dans les trois versants de la fonction publique, issue de la fusion des CT et CHSCT, a été adoptée ainsi que l'article qui réorganise les commissions administratives paritaires et instaure les nouveaux comités sociaux. Au total, vingt-cinq amendements ont d'ores et déjà été adoptés par les députés.

Retrouvez le discours d'ouverture du secrétaire d'État Olivier Dussopt à l'Assemblée nationale, ainsi que l'espace dédié à l'actualité du projet de loi.

- ▷ [Projet de loi de transformation de la fonction publique](#)
- ▷ [Examen à l'Assemblée nationale du projet de loi de transformation de la Fonction publique : Discours d'ouverture d'Olivier Dussopt](#)
- ▷ [Olivier Dussopt se félicite de l'adoption, par la majorité parlementaire, de l'instance unique de dialogue social](#)

Session 2019 des concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration

Les inscriptions sont ouvertes du 4 juin à 9h jusqu'au 4 juillet 2019 à 18h (heures de Paris).

L'ouverture de cette session marque le début de la nouvelle périodicité (semestrielle) des concours d'accès aux IRA. Chaque session offre environ 400 postes, pour plus de 800 postes par an.

Le calendrier de la session 2019 est le suivant :

- épreuves d'admissibilité le 15 octobre 2019
- épreuves d'admission en janvier 2020
- entrée à l'IRA choisi le 1er mars 2020
- pré-affectation au 1er septembre 2020

Cette session est la dernière organisée en application de l'[arrêté du 6 juin 2008](#). A compter du concours de printemps 2020, dont l'ouverture est programmée en décembre, s'appliqueront les nouvelles modalités des épreuves fixées par [arrêté du 28 mars 2019](#).

- ▷ [Les informations sur la session 2019 et la périodicité des concours](#)
- ▷ [Arrêté du 2 mai 2019 portant ouverture de la session 2019 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration](#)

Les nouvelles modalités de formation des élèves des IRA entrent en vigueur dès la rentrée de septembre

La réforme des instituts régionaux d'administration (IRA), mise en œuvre par le décret n° 2019-86 du 8 février 2019, procède à une profonde rénovation des modalités de recrutement et de formation des élèves des IRA.

L'arrêté du 26 avril 2019 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration, qui a été publié au JO du 7 mai 2019, précise les modalités de mise en œuvre du nouveau parcours de formation offert aux lauréats des concours d'accès aux IRA. En mettant l'approche par les compétences et l'individualisation des formations au cœur du processus de formation, ce nouveau parcours renouvelle en profondeur les pratiques pédagogiques.

Ces nouvelles modalités de formation entreront en vigueur dès la rentrée de septembre 2019.

Prochaines étapes :

- Etablissement d'une charte interministérielle relative au processus d'affectation et de titularisation ;
- Etablissement de conventions avec chacun des ministères pour définir les modalités de mise en œuvre de la formation pendant la deuxième période probatoire.

Une réunion à cet effet vous sera prochainement proposée.

► *Arrêté du 26 avril 2019 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration*

Handicap : la DGAFP a participé au DuoDay 2019



Le principe du DuoDay, événement européen ouvert aux employeurs publics et privés et aux personnes en situation de handicap ? Former un duo et partager une journée professionnelle ensemble.

Pour le travailleur en milieu protégé, le demandeur d'emploi ou l'étudiant en situation de handicap, il s'agit de découvrir un métier ou un secteur d'activité et pour un collectif de travail de lever ses représentations sur le handicap.

La DGAFP, qui a œuvré pour la mobilisation des employeurs publics, s'est naturellement associée à la 2^{ème} édition du DuoDay, ce jeudi 16 mai, en accueillant trois personnes en situation de handicap pour une journée en duo et en immersion au cœur de la DRH de l'État.

17 mai : journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

La fonction publique assure la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination prohibées par la loi, et notamment contre celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. La journée du 17 mai est l'occasion pour les employeurs publics de renouveler leur engagement au travers de nombreux événements et actions, en lien notamment avec la démarche de labellisation Diversité.

Ainsi, le 17 mai 2019, les ministères économiques et financiers proposent, pour mieux comprendre la transidentité, la projection du film "Girl" de Lukas Dhont, ainsi qu'une exposition pour sensibiliser à l'identité de genre de la photographe Misia. Le Conservatoire national de musique et de danse de Paris accueille les associations SOS Homophobie et le Checkpoint Paris sur des stands de prévention et d'information ouverts aux élèves et à l'ensemble du personnel.

La mobilisation se poursuit toute l'année : en octobre 2019, le CNFPT organisera à Paris un atelier du Réseau des écoles de service public sur le thème "Personnes transgenres : de l'accueil à l'accompagnement", en partenariat avec la Direction générale de la santé, Santé publique France, l'ARS Île-de-France, la DILCRAH, le Défenseur des droits et différentes associations.

Sur la page dédiée du site de la fonction publique, retrouvez les actions des employeurs publics, ainsi que le guide "Agir contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre", du Défenseur des droits, le bilan à mi-parcours du plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT de la DILCRAH et la brochure "Homophobie et transphobie : prévenir et agir. La fonction publique s'engage", de la DGAFP.

 [Les actions des employeurs publics et les publications](#)

Le manager public de demain, quelles compétences pour quels nouveaux défis ?



La prochaine journée EMRH – École du management et des ressources humaines – aura lieu le 27 juin au Centre de conférence Pierre Mendès France de Bercy et sera consacrée aux nouvelles pratiques managériales à l'heure de la transformation de la fonction RH.

Les pratiques managériales constituent un levier majeur de modernisation des organisations, avec des attentes fortes à l'égard des managers : capacité d'adaptation qui leur permet de préparer le futur tout en gérant le quotidien ; développement de savoir-être spécifiques (accepter de prendre des risques, apprendre à mieux se connaître et maîtriser ses émotions, organiser un collectif de travail qui permette aux collaborateurs d'exprimer leurs talents et de coopérer dans un climat de confiance...). Autant d'enjeux pour la formation des managers qui doit permettre le repérage et la valorisation de ces compétences.

Le programme complet de la journée sera communiqué dans un second temps mais vous pouvez dès à présent vous inscrire en ligne.

 [Inscrivez-vous à la journée du 27 juin 2019](#)

Nouvelle modalité de liquidation de la pension RAFP

Le décret n° 2018-873 du 9 octobre 2018 a modifié les modalités d'allocation de la prestation du régime additionnel de la fonction publique (RAFP). Ce texte a fait l'objet de modalités d'application par règlement intérieur de l'établissement gérant ce régime.

Depuis la création du RAFP, la prestation RAFP est versée soit en rente dans le cas normal, soit en capital lorsque le nombre de points acquis ne dépasse pas un seuil donné. Désormais, pour les situations proches de ce seuil, la prestation est versée selon un mécanisme de fractionnement provisoire : un capital correspondant à une rente de 15 mois est versé au moment de la demande de retraite et, à l'issue de ce délai, la prestation est versée définitivement, sous forme de capital ou sous forme de rente selon que le seuil a été atteint ou non.

 [Plus d'informations](#)



L'AGENDA SOCIAL

21 mai : 2ème GT de la concertation relative à l'attractivité des métiers et concours de la fonction publique

Dans le cadre de la concertation relative à l'attractivité des métiers et concours de la fonction publique lancée par le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics le 17 avril 2019, les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics échangeront le 21 mai sur les pistes d'adaptation des modes de recrutement par concours et notamment sur la simplification et la professionnalisation des épreuves, les moyens pour favoriser la préparation aux concours, adapter la formation initiale et mieux accompagner l'entrée en fonction.

 [Attractivité des métiers et concours de la fonction publique : présentation en séance](#)

28 mai : Conseil commun de la fonction publique

Le CCFP du 28 mai sera consacré aux décrets d'application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel portant sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique (OETH) et sur le télétravail des personnes en situation de handicap et celles en état de grossesse.

Les trois projets de décret relatifs à l'OETH précisent, d'une part, les nouvelles modalités applicables à l'obligation d'emploi et notamment les dépenses qui pourront être déduites par les employeurs (dépenses de sous-traitance, certaines dépenses relatives à l'accueil, l'insertion et au maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ; dépenses liées à l'article 98 de loi 2005-102) et leurs modalités de prise en compte, les conditions de la valorisation des agents en situation de handicap les plus âgés, d'autre part, le barème de calcul du montant de la contribution et, enfin, un délai de mise en conformité de 3 ans laissé aux administrations qui n'étaient pas soumises à l'obligation d'emploi et qui, du fait d'un accroissement de leurs effectifs, entrent dans le champ de l'OETH.

Un quatrième projet de décret prévoit la possibilité d'accorder aux travailleurs handicapés et aux femmes enceintes une dérogation à la règle de présence minimum sur site qui s'applique aux télétravailleurs.

 [Ordre du jour](#)



AGENDA

- 20 mai : RIS accompagnement personnalisé
- 20 et 21 mai : 3e ateliers franco-allemands à Berlin

DGAFP - Bureau de la communication - Nous contacter :
communication.dgafp@finances.gouv.fr

La lettre de la DRH de l'État est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Conception et réalisation : **Aphania**. Routage : logiciel Sympa. Directeur de la publication : Thierry LE GOFF. Rédaction : Leïla SIVIGNON (rubrique Actualités) François BOS (rubrique Agenda social)